

MAIRIE DE LONGNES

CODE POSTAL : 78980

Tél. : 01 30 42 50 68 Fax : 01 30 42 47 28

mairie-longnes@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 18 mai, à vingt heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel BEAUMER, Maire.

Un exemplaire de la convocation du 12 mai a été affiché à la mairie.

Compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID19, le port du masque était obligatoire.

Date de convocation : 12/05/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres votants : 15

Présents :

Messieurs BEAUMER, STEIN, PUPPINCK, LECLERC, DAMAGNEZ, DRISSE, DECOBERT, LEGRIS
Mesdames DEBRAS, CHASSONNERY-ZACCOMER, DESMOUILLIERES, PIERRE BES, CUVILLIER

Absents excusés :

Madame CHEVALERAUD-MERAULT ayant donné pouvoir à Madame CHASSONNERY-ZACCOMER
Monsieur HUARD ayant donné pouvoir à Monsieur BEAUMER

Secrétaire de séance : Madame DEBRAS

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'annulation de deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention programme triennal du département
- Nomination d'un officier d'État Civil

L'annulation de ces deux points est acceptée à l'unanimité.

I / Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 est approuvé avec 1 abstention et 14 voix pour et signé des membres présents.

II / Nomination délégué à commission transfert de charges de la CCPH (2021-35)

M. le Maire explique que la Commission de transfert de charges de la CCPH est la Commission qui a pour mission d'établir l'incidence financière résultant d'un transfert de compétence entre les Communes et la CCPH. Il est fait référence au coût supporté par les communes sur une moyenne de plusieurs années précédant la date de transfert de compétence. Le montant déterminé est ensuite imputé à la Dotation de Compensation versée par chaque Commune à la CCPH.

Compte tenu de la nécessité de bien connaître les aspects financiers de la Commune, Mr le Maire propose de désigner Mme Anne DEBRAS, adjointe aux Finances, pour être déléguée de la Commune de Longnes à la Commission transfert de charges de la CCPH.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la désignation de Mme Anne DEBRAS comme déléguée à la Commission transfert de charges de la CCPH.

III / Création d'un poste d'Animateur Principal 1^{ère} classe catégorie B (2021-36)

Mr le Maire explique que la création d'une activité périscolaire par la Commune de Longnes à partir de la rentrée de septembre 2021 nécessite de créer dès maintenant un poste de directeur de ce centre périscolaire. Compte tenu des responsabilités et des compétences requises, ce poste est de catégorie B et correspond à la grille indiciaire de l'Animateur principal 1^{ère} classe. L'embauche aurait lieu dès que possible afin de faire face rapidement aux besoins d'organisation pour que le centre périscolaire soit opérationnel à la rentrée

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte la création d'un poste d'Animateur Principal 1^{ère} classe, catégorie B.

III / Création de huit postes d'adjoints d'animation catégorie C (2021-37)

Mr le Maire explique que la création d'une activité périscolaire par la Commune de Longnes à partir de la rentrée de septembre 2021 nécessite de créer ou modifier dès maintenant les neuf postes nécessaires à temps partiel (entre 78 et 85 h mensuels), sachant que les sept postes déjà existants sont de 25 à 30h en temps de travail mensuel. Ces adjoints d'animation auront pour mission l'encadrement du temps de cantine et post cantine et le centre périscolaire matin et soir. Les embauches seront effectives au 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte la création de neuf postes d'adjoints d'animation à temps partiel (entre 78 et 85 h), catégorie C.

IV / Mise à jour du tableau des effectifs (2021-38)

- SECTEUR	Effectifs Budgétisés	Effectifs pourvus		Effectifs restants
		Titulaires	Non titulaires	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cat C : adjoint administratif	1	0	0	1
Cat C : Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	0	0
Cat B : Rédacteur	1	0	0	1
Cat A : Attaché territorial	1	0	1	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	5	2	1	2
FILIERE TECHNIQUE				
Cat C : Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	0	0
Cat C : Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	4	2	2	0
Cat B : Technicien	1	0	0	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	7	4	2	1
FILIERE ANIMATION				
Cat B : Animateur	1	0	1	0
Cat B : Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	0	0	1
Cat C : Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe temps partiels	9	0	5	4
TOTAL FILIERE ANIMATION	11	0	6	5

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
Cat C : ATSEM de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
TOTAL SANITAIRE ET SOCIALE	1	0	1	0

Compte tenu de la création des postes catégorie B et C, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs

V/ Création d'une Régie Périscolaire (2021-39)

Monsieur le Maire explique que du fait de la création d'une activité périscolaire municipale à la rentrée de septembre 2021, il est nécessaire de créer une Régie municipale spécifique afin de gérer au quotidien les règlements afférents à l'utilisation du Centre Périscolaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'une Régie Municipale pour le Centre Périscolaire.

VI/ Nomination d'un Régisseur et d'un Régisseur suppléant (2021-40)

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer un Régisseur et un Régisseur suppléant pour la Régie qui est créée pour le périscolaire. Le rôle du Régisseur est de s'assurer du suivi des encaissements des sommes perçues pour le compte de la Commune dans le cadre de l'activité périscolaire.

Mr le Maire propose de choisir parmi les animateurs actuellement en fonction à la Mairie de Longnes et de nommer Mme Jennifer Choblet régisseur et Mme Sophie Ferreira-Havard régisseur suppléant

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la nomination de Mme Choblet pour Régisseur du Périscolaire et Mme Havard pour régisseur suppléant.

VII/ Nomination d'un Régisseur suppléant (2021-41)

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer un Régisseur suppléant pour la Régie Salle Cantine-Salle des Fêtes compte tenu du départ de Mme Padeloup qui était régisseur suppléant de la Régie Cantine-Salle des Fêtes.

Mr le Maire propose de nommer Mme Azilis VILLAIN régisseur suppléant

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la nomination de Mme Villain pour Régisseur suppléant de la Régie Cantine-Salle des Fêtes.

VIII/ Tarifs périscolaire et méthode de tarification (2021-42)

Mr le Maire explique qu'il y a lieu de définir la tarification du Centre Périscolaire en tenant compte du Quotient Familial afin d'alléger les coûts pour les familles ayant des revenus modestes. Il propose également un forfait pour frais d'inscription de 40 € par famille en début d'année.

Il propose le tableau suivant pour les tarifs de périscolaire :

Tarif quotient familial	Matin	Soir	Journée (matin + soir)
QF 1 (-8000)	4.50€	5.50€	9€
QF2 (entre 8001 et 13000)	4.70€	5.70€	9.30€
QF3 (plus de 13001 ou non dossier complet)	5€	6.10€	9.60€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les tarifs proposés pour le Centre Périscolaire pour la rentrée de septembre 2021.

IX/ Règlement Intérieur Périscolaire(2021-43)

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur du Centre Périscolaire.

Le règlement intérieur a pour but de définir les horaires, l'organisation, les responsabilités, les informations

pratiques. Un échange s'instaure sur les plages horaires d'ouverture. Dans l'immédiat les heures d'ouverture restent 7h-8h30 et 16h30-19h . Après une année d'activité la commission écoles-périscolaire étudiera la possibilité de modifier les horaires et les tarifs.

Après avoir lu attentivement le document, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Règlement Intérieur du Périscolaire.

Questions diverses

La vaccination organisée par la CCPH se déroule bien, les administrés sont très satisfaits de l'organisation qui demande un travail important.

La boîte à livres se met en place et doit encore être finalisée avec l'affichage du règlement.

Il est fait part de la demande de l'association des P'tit Royer d'organiser une kermesse fin juin, une foire à tout et demande de prêt de matériel. M. le Maire explique que compte tenu du contexte sanitaire et du respect du protocole sanitaire mis en place dans les écoles, aucune manifestation de ce type n'est envisageable d'ici fin juin, ce que confirme les directives préfectorales.

M. Damagnez demande s'il peut prévoir une étude partielle pour l'enfouissement des réseaux électriques. Il lui est proposé un budget de 5000€ pour une première étude.

Mr Leclerc rappelle qu'il est nécessaire de signer la convention Seine Yvelines Numérique pour bénéficier des tarifs réduits pour l'équipement informatique de l'école.

En ce qui concerne les travaux de voirie de la rue de Mirbel dans le cadre du triennal, l'entreprise Watelet TP va intervenir au titre de la garantie.

Les membres de la Commission des fêtes demandent ce qu'il en est de la dissolution du Comité des Fêtes. Mr le Maire explique qu'une convention a été signée pour restituer le matériel à la commune et qu'il appartient dorénavant au Comité des Fêtes de formaliser la dissolution définitive.

Mme Proust directrice de l'association Marelles et Billes a demandé à M. Leclerc de lire un courrier faisant état de sa désapprobation de la décision du Conseil Municipal de créer une activité périscolaire municipale et de l'amertume qu'elle éprouve sur sa fin de carrière. M. le Maire expose de nouveaux les motifs qui ont conduit à cette prise de décision. Il comprend les réactions mais se doit de prendre en priorité l'intérêt de la commune et l'optimisation de l'organisation des services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Lionel BEAUMER
Maire